



Agir maintenant, défendre demain

Publication N° 02-24

31 octobre 2024

Le caribou montagnard de la Gaspésie : un véritable test de la capacité québécoise à protéger sa biodiversité et ses espèces menacées.

Une perspective locale d'un enjeu national

Par Julie Reid Forget

Présidente de [Terres publiques](https://terrespubliques.org)

& chroniqueuse environnement pour le [journal régional GRAFFICI](https://www.graffici.ca)

Résidente de Mont-Louis, Gaspésie.

Formation : ingénierie (B.Ing.), économie du développement (M.A.); biodiversité (M.Sc en cours)
Domaines d'expertise professionnelle : conciliation du territoire, démocratie participative, stratégies
de développement économique, aires protégées et communication scientifique.

[Curriculum Vitae](#)

julie@terrespubliques.org

Aperçu du document

Le contexte et notes biographiques	3
Le sommaire exécutif	4
Dix recommandations en bref	6
1. Une perspective de conciliation stratégique du territoire	8
<i>Une analyse socio-communautaire et socio-économique</i>	
2. L'information utile au débat et le principe de précaution	8
<i>La connaissance, la responsabilité, la décision collective et les incertitudes</i>	
2.1. La connaissance en bref: les définitions, les mythes, les besoins du caribou montagnard et les cohabitations	
2.2. Le cadre institutionnelle des responsabilités gouvernementales	
2.3. Une décision collective à long-terme: dialogue local?	
2.4. Passer à l'action malgré les incertitudes: principe de précaution	
3. Les questions sur la proposition de Québec	15
<i>Notre compréhension du cadre et quatre enjeux névralgiques</i>	
3.1. Une gouvernance de rétablissement régionale, locale, intégrée	
3.2. La cohérence du rétablissement et l'acceptabilité sociale de la conservation	
3.3. La cohabitation territoriale face au surtourisme	
3.4. Un fonds de transition significatif pour la Haute-Gaspésie	
4. Six orientations pour une conciliation juste à long terme	23
<i>Au-delà du cadre proposé, plus largement, quels changements pour réussir?</i>	
4.1. Du leadership politique pour passer à l'action	
4.2. Le recadrage du mode de vie privé dans un territoire public	
4.3. L'urgence : un site de reproduction du caribou montagnard, situé en Haute-Gaspésie	
4.4. Un sacrifice à court terme pour un bénéfice à long terme	
4.5. Résister ou s'adapter? Un dialogue ouvert et local	
4.6. Un soutien spécifique à La Martre, Marsoui et Rivière-à-Claude	
5. Les conditions de justice écologique et sociale	27
<i>En conclusion, ce qui compte vraiment pour la conciliation en Haute-Gaspésie?</i>	

Annexe : Quelques commentaires à propos de l'étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards

Références: les documents cités et utilisés sont en hyperliens à l'intérieur du texte. Une mise à jour du document sur le site Web terrespubliques.org inclura une liste complète éventuellement.

Le contexte de ce document et notes biographiques

Ce document est financé par l'entreprise [Terres publiques](#) et demeure sa propriété intellectuelle. Terres publiques est présidée par Julie Reid Forget, l'autrice du mémoire. L'opinion présentée ici ne représente en aucun cas l'opinion des organisations où elle agit comme administratrice, consultante ou partenaire.

Madame Reid Forget a complété un baccalauréat en ingénierie (Polytechnique Montréal), une maîtrise en économie du développement (McGill), des études en affaires (HEC Montréal) et en négociation (Harvard), et elle a commencé une maîtrise en biodiversité et santé des écosystèmes (Édimbourg). Elle travaille depuis plus de 20 ans sur la frontière de la conciliation entre l'économie, la société et l'écologie, notamment dans le cadre d'évaluation environnementale de grands projets. Elle a été vice-présidente du BAPE (2018-2021) où elle a relu, participé ou dirigé des commissions d'enquête sur des projets industriels et sur des projets d'aires protégées.

Il est important de noter que Terres publiques prodigue des conseils stratégiques partout sur le territoire québécois. Au moment de transmettre ce mémoire, l'entreprise n'avait aucun contrat ni en cours ni en prospection en Haute-Gaspésie. Ainsi, l'autrice ne défend pas d'intérêt économique ou écologique ou politique à court terme dans l'expression de ses opinions si ce n'est celui plus large du bien-être de sa communauté et de la sauvegarde d'une espèce menacée d'extinction.

Julie Reid Forget réside en Haute-Gaspésie depuis 2021.

Elle est chroniqueuse spécialisée en environnement pour le journal régional gaspésien *GRAFFICI*, un bimestriel gaspésien. Elle est aussi administratrice de la coopérative de solidarité qui le publie. L'autrice est aussi engagée dans des activités bénévoles en Gaspésie, notamment comme administratrice pour le [Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie](#).

Comme grande adepte de plein-air, elle fréquente aussi abondamment le territoire de la Haute-Gaspésie durant les quatre saisons, notamment en randonnée l'été et dans les entre-saisons, et en ski nordique, l'hiver, que ce soit dans le parc national de la Gaspésie, dans la réserve faunique des Chics-Chocs et sur le [sentier international des Appalaches](#) (SIA). Elle soutient des activités bénévoles de maintien des sentiers sur le tronçon du SIA entre Mont Saint-Pierre et Rivière-Madeleine.

C'est donc dans un contexte bénévole et indépendant que ce mémoire est publié dans le seul espoir d'apporter un peu plus de lumière, moins d'ombre, et d'identifier les contours d'une voie de compromis plus réconciliatrice du territoire, moins conflictuelle.

Pour référencer ce document

Julie Reid Forget (2024). *Le caribou montagnard de la Gaspésie : un véritable test de la capacité québécoise à protéger sa biodiversité et ses espèces menacées. Une perspective locale d'un enjeu national*. Publication N° 02-24, Terres publiques, 31 octobre 2024

Le sommaire exécutif

Un caribou montagnard sans décret?

Le caribou montagnard est méconnu par les Québécois qui confondent l'espèce du caribou des bois avec les sous-espèces, soit le caribou migrateur (Nord-du-Québec), le caribou forestier (Bouclier canadien) et le caribou montagnard (Appalaches). En plus, depuis la menace du décret fédéral sur le caribou forestier, les Québécois pensent à tort que le caribou montagnard de la Gaspésie se porte bien : il en reste 23 et la date prévue de son extinction serait 2030. Les menaces sont connues depuis longtemps : la réduction de la taille de son habitat, la perte des lichens abondants des forêts matures coupées et les kilomètres des chemins forestiers ou des sentiers, favorisant les prédateurs. Réclamer plus d'études et plus de consultations paralyse l'action et contribue à la probabilité d'extinction.

La justice écologique : la responsabilité du gouvernement du Québec

Nous avons pris des initiatives pour protéger le caribou montagnard, notamment la création du parc national de la Gaspésie en 1937, mais nous n'avons pas résisté à l'appel du développement en acceptant par décret l'exploitation minière et forestière jusqu'en 1982, date à laquelle la première *Loi sur les parcs* fut promulguée empêchant définitivement les activités industrielles. Ceci a eu pour effet de réduire la taille du parc au terme d'une conciliation gagnée au profit des possibilités forestières. Le parc est donc passé d'environ 1200 km² à 800 km², amputant directement l'habitat du caribou. Au début des années 2000, nous avons collectivement choisi de se doter d'un cadre légal nous obligeant à protéger des espèces menacées. Malgré cette longue histoire d'insistance économique sur l'habitat du caribou montagnard, pourquoi hésiter et demander un équilibre qui n'a jamais existé?

Le projet pilote: une avancée, des incohérences et l'acceptabilité sociale

À la suite du rapport percutant de la Commission d'enquête indépendante sur les caribous forestiers et montagnards déposé en 2022, Québec a finalement présenté un projet pilote le 30 avril dernier précisant le territoire faisant l'objet de mesures de conservation. Il s'agit d'agrandir l'habitat du caribou et d'en augmenter la qualité par une réduction du taux de perturbation, qui se situe autour de 85 %, à un taux de 35 %. La « zone d'habitat en régénération » proposée autour le parc de la Gaspésie assure à long terme le retour des forêts matures dont l'espèce a besoin pour s'alimenter en lichen. Une partie serait plus restrictive, soit le « massif de conservation », c'est-à-dire un lieu fréquenté par les caribous qui doit être davantage protégé. Sur le fond, le projet pilote est une avancée importante mais certaines incohérences persistent et donnent lieu à des enjeux d'acceptabilité sociale, notamment celui de permettre l'exploration minière dans l'habitat du caribou. Un dialogue concret sur le terrain est nécessaire.

Un sacrifice à court terme pour des bénéfices à long terme

Pour arriver à régénérer l'habitat, la majorité des activités industrielles serait interdite pour corriger nos erreurs du passé et, enfin, faire place à la conservation de l'espèce. Toutefois, durant toutes ces années de tergiversations de Québec, l'économie locale a vécu plusieurs incertitudes. Certains entrepreneurs ont investi l'arrière-pays sans savoir quels lieux seraient éventuellement protégés pour les caribous montagnards. Devant une proposition enfin concrète, le débat est devenu bien émotif puisque certains ont peur pour leurs

investissements et pour l'économie déjà peu dynamique en Haute-Gaspésie. Plusieurs adaptations seront nécessaires, mais elles peuvent aussi être positives.

Selon le principe de précaution, devant 23 caribous, les règles de cohabitation entre les activités humaines et l'habitat du caribou sont à préciser et la surveillance de celles-ci aussi. Il est très important pour que le sacrifice court terme soit acceptable que la population du caribou montagnard augmente rapidement pour éventuellement avoir des règles de cohabitation moins stressantes et plus souples. Ce site devra se situer en Haute-Gaspésie pour combler l'effet des sacrifices à court terme. Il y a aussi urgence d'investir dans la régénération active de la zone d'habitat de régénération pour les travailleurs forestiers de la Haute-Gaspésie.

Une fois que nous aurons traversé cette étape d'adaptation, il y a plusieurs raisons de croire que la Haute-Gaspésie sera à l'avant-garde plutôt qu'à la traîne.

La justice sociale : un plan financier d'envergure pour la Haute-Gaspésie

Comme c'est une responsabilité collective, il est important que la conservation soit juste socialement et que la Haute-Gaspésie ressorte revitalisée de cette nouvelle économie de la conservation et de la régénération en association avec une économie de développement plus classique. Un soutien financier majeur est requis pour faire une planification économique et écologique d'envergure qui visera à lever les obstacles de l'économie locale et de maximiser les bénéfices locaux des mesures de conservation. Un soutien spécifique aux villages les plus affectés par les mesures de conservation, soit La Martre, Marsoui et Rivière-à-Claude est nécessaire pour bien expliquer les impacts et les possibilités sur leurs territoires.

L'urgence de cesser la politique sur le dos du caribou montagnard

Pour réussir ce véritable test de nos responsabilités à gérer les équilibres territoriaux, on doit agir immédiatement et la politique du court terme et de l'équation électorale doit cesser. Les citoyens de la Haute-Gaspésie en sont épuisés et veulent pouvoir aspirer à un avenir prévisible et serein où il y a une place pour le caribou et une place pour les Haut-Gaspésiens. Il s'agit de sortir des généralités et des postures, de se lever les manches, chercher des solutions de rechange ou d'indemnisation précises.

Si le gouvernement québécois ne respecte pas ses propres lois et institutions en matière de protection d'espèces menacées, il sera important (mais dommage) que le fédéral active le décret d'urgence pour sauver le caribou montagnard en Gaspésie.

La Gaspésie peut s'adapter, si elle cesse de résister. C'est cette même résistance qui a mené à la réduction de la taille du parc national de la Gaspésie en 1982. Si à l'époque, les décideurs n'avaient pas cédé aux pressions, nous n'en serions pas là.



Dix recommandations

Pour une conciliation territoriale sensible à la Haute-Gaspésie

Recommandation 1 : Une gouvernance de rétablissement régionale, locale, intégrée

Nous soutenons la gouvernance territoriale régionale proposée mais nous proposons d'ajouter des comités locaux, notamment pour les villages les plus affectés, soit La Martre, Marsoui et Rivière-à-Claude. Des représentants de tous les secteurs économiques et les utilisateurs interpellés par les mesures doivent faire partie de la conversation pour mieux comprendre et trouver des solutions. Cette gouvernance devrait être intégrée, c'est-à-dire de veiller aux besoins du caribou, à la cohabitation et à l'adaptation économique.

Recommandation 2 : La cohérence du rétablissement et l'acceptabilité sociale

Les mesures de conservation doivent être cohérentes pour être équitables à l'égard de tous les secteurs économiques et des citoyens afin d'en garantir l'acceptabilité sociale à long terme. Il est important de retirer l'exception quant à l'exploration minière, dans les Mines Madeleines, derrière La Martre et Marsoui, ce territoire qui avait déjà été amputé au parc national de la Gaspésie dans les années 70 pour cette même raison.

Recommandation 3 : La cohabitation territoriale face au surtourisme

Il y a certains enjeux de cohabitation avec les caribous sur le territoire en période de surtourisme hivernal qui, malheureusement, concorde avec la période d'alimentation des femelles gestantes. La complexité des mesures additionnelles proposées n'est pas porteuse et nous gagnerons à concevoir des méthodes d'information et de surveillance plus adéquates pour une cohabitation avec 23 caribous, sur la base du principe de précaution. Dans ce contexte, il nous faut aussi une clarté des possibilités de développement de nouveaux lieux de ski hors-piste en respect des lieux de conservation.

Recommandation 4 : Un fonds de transition significatif pour la Haute-Gaspésie

La Haute-Gaspésie a besoin d'un fonds de transition significatif pour s'attaquer aux obstacles de sa très faible vitalité économique, pour consolider son secteur récréotouristique et forestier autour d'une économie hybride de la conservation et du développement et de développer d'autres secteurs économiques dans les vallées et le littoral. Bref, un plan Marshall pour la Haute-Gaspésie qui n'a pas à être sacrifiée pour l'inaction de l'État québécois face à ses propres lois. La Haute-Gaspésie n'est pas en croissance économique et le récréotourisme, bien que très porteur, ne doit pas être l'unique lieu d'investissement pour dévitaliser la Haute-Gaspésie.

Recommandation 5 : Du leadership politique pour passer à l'action

La Haute-Gaspésie est épuisée de la division entre le fédéral, le provincial et les municipalités qui cause des délais mettant l'espèce à risque de disparition, puis repousse le devenir d'une région coincée dans l'incertitude. L'ambiance de conflit sur des généralités et des postures ne fait pas avancer les solutions concrètes possibles.

Recommandation 6 : Le recadrage du mode de vie privé dans un territoire public

Il y a en Gaspésie une certaine habitude d'un mode de vie privé dans l'arrière-pays public, ce qui cause une résistance quant aux changements des usages comme ceux proposés par les zones d'habitat en régénération. Tant que l'État n'aliène pas son droit du territoire public, il peut en changer les usages selon les besoins. Ce risque d'affaire est connu et les mesures de conservation pour sauver une espèce étaient attendues.

Recommandation 7 : L'urgence : un site de reproduction du caribou montagnard, situé en Haute-Gaspésie. La supplémentation, soit la reproduction en semi-élevage du caribou montagnard avec un retour progressif en milieu sauvage, est une urgence. Il faut le faire immédiatement puisque la restauration de l'habitat du caribou, autant nécessaire, prendra beaucoup de temps. Les enclos de maternité ne sont pas suffisants. Il est important aussi d'augmenter la population pour que la cohabitation avec le récréotourisme soit moins stressante qu'avec une population de 23. Plus vite on augmente la population, plus vite la Haute-Gaspésie pourra retrouver des conditions récréotouristiques plus aisées, notamment l'observation du caribou.

Recommandation 8 : Un sacrifice à court terme pour des bénéfices à long terme

Si certaines MRC ont encore besoin d'être convaincues par des études additionnelles, seule une analyse coûts-avantages serait intéressante pour nous guider sur les lieux d'indemnisation pour les pertes et les lieux de gains à encourager par du soutien financier. L'étude économique présentée par le Regroupement des MRC de la Gaspésie ne considère malheureusement ni les investissements de régénération active qui devront avoir lieu dans la zone d'habitat en régénération, ni les autres secteurs économiques qui bénéficieront des réductions des forêts réservées à la collecte, notamment l'accès à l'arrière-pays pour de nouvelles activités non-industrielles.

Recommandation 9 : Un processus d'information indépendant en Haute-Gaspésie

La Haute-Gaspésie est un désert médiatique, le dossier est important, mais mal vulgarisé et hautement politisé. Pour permettre d'aller de l'avant rapidement, les mesures proposées doivent être détaillées et bien expliquées au milieu avec une ouverture à l'adaptation, dans la mesure que ceux-ci respectent le besoin de conservation. Les citoyens, les organismes et les conseillers municipaux n'ont toujours pas fait partie du dialogue et ne saisissent pas bien tout l'enjeu afin de pouvoir contribuer à la protection du caribou et l'essor communautaire.

Recommandation 10 : Un soutien spécifique à La Martre, Marsoui et Rivière-à-Claude

La Martre, Marsoui et peut-être même Rivière-à-Claude ont besoin d'une attention particulière avec plus de 30% de leur territoire qui se retrouve dans le « massif de conservation ». Un projet territorial a été proposé par La Martre en réponse à l'annonce des mesures. La municipalité souhaite contribuer à la protection du caribou, mais elle juge qu'une aire protégée d'utilisation durable serait un outil d'acceptabilité sociale, notamment en interdisant de manière équitable toutes les activités industrielles tout en permettant le développement d'activité d'utilisation durable, telle que l'acériculture, les produits non-ligneux, le récréotourisme et la forêt communautaire. Plusieurs projets d'aires protégées ont été soumis à la MRC de la Haute-Gaspésie et nous recommandons qu'elle appuie l'analyse de ces projets que la concertation régionale permettra plus tard de prioriser. Il vaut mieux avoir une diversité de manières d'aborder le défi territorial qu'une seule.



1. Une perspective de conciliation stratégique du territoire

Une analyse socio-communautaire et socio-économique

Les études et écrits scientifiques sur le caribou montagnard et son habitat sont nombreux depuis que le gouvernement du Québec tente de trouver des modalités de protection. Les mémoires présentés à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards en 2022 ont fait l'état des connaissances et des préoccupations. Ce mémoire a été écrit à partir d'informations colligées des mémoires soumis par les organisations locales de la Haute-Gaspésie en 2022, ceux des spécialistes du caribou montagnard, notamment Serge Couturier et Martin-Hugues Saint-Laurent, ainsi que des statistiques et cartes importantes fournis par les différentes instances gouvernementales.

C'est dans une perspective de conciliation stratégique du territoire à long terme qu'est présenté ce mémoire. Il tiendra autant compte de la justice écologique envers le caribou que de la justice sociale envers les communautés locales et entrepreneurs les plus affectés.

Je profiterai de cette occasion pour diffuser les préoccupations locales accumulées depuis mon arrivée pour mettre en valeur la pluralité d'opinions en Haute-Gaspésie. Il est faux de croire qu'il y a consensus. C'est surtout pour toutes ces personnes, peu informées mais très préoccupées, que je prends la peine de rédiger ce mémoire pour informer les instances provinciales concernées de l'état des lieux local.

Finalement, mon analyse utilisera les cadres analytiques liés aux engagements de la protection de la biodiversité auxquels le gouvernement du Québec souscrit, ainsi que les principes du développement durable, surtout celui de précaution, et la hiérarchie de la mitigation face à des impacts résiduels importants.

2. L'information utile au débat et le principe de précaution

La connaissance, la responsabilité, la décision collective, les incertitudes

Malgré tout le débat local qui a cours sur le territoire haut-gaspésien, le niveau de connaissances du dossier est relativement limité dans l'ensemble de sa population. Contrairement à plusieurs régions québécoises, la Haute-Gaspésie n'a pas d'organisation spécialisée sur les questions environnementales pour suivre les différents dossiers sur le territoire de la MRC et d'informer les citoyens. Les petites organisations environnementales sont souvent très aidantes pour vulgariser les enjeux et transmettre des connaissances..

Par ailleurs, le territoire n'a plus de journalistes en poste à Sainte-Anne-des-Monts depuis la pandémie, soit les quatre dernières années, où le débat sur le caribou battait son plein. Les journalistes basés à Matane sont venus quelques fois, pas souvent. Lorsque les journalistes prennent la peine de chercher d'autres opinions, ils peinent à trouver des organismes témoignant une opinion différente de certains entrepreneurs ou élus. Souvent, les journalistes sollicitent le Comité de protection des Chics-Chocs, dont les activités sont principalement dans la réserve faunique de Matane, et Environnement Vert Plus, surtout connu dans la Baie-des-Chaleurs. Les deux organismes spécialisés en environnement offrent cette voix mais n'a pas de résonance locale pour apporter d'autres perspectives ici.

Sauf pour les consultations publiques de 2022, aucune séance d'information et de consultation citoyenne n'a eu cours depuis l'annonce des mesures en avril 2024. Ce sont

pourtant ce type de consultations qui permettent de baliser la connaissance.

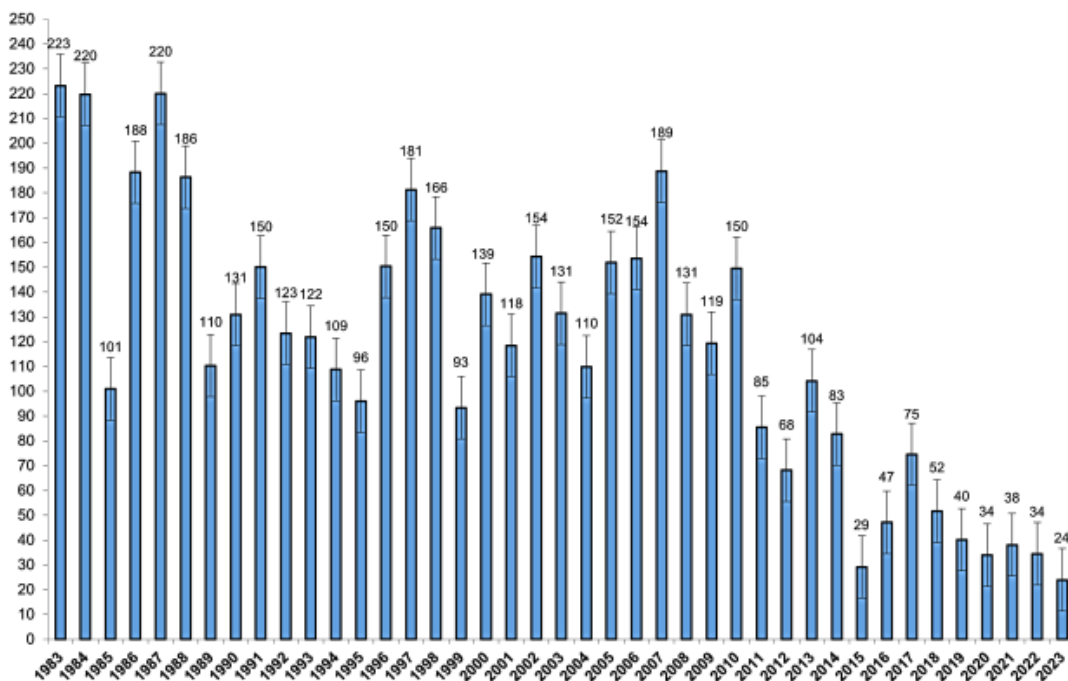
Ce mémoire est d'ailleurs en partie écrit pour les résidents de la Haute-Gaspésie qui pourront y trouver un résumé de connaissances utiles au débat.

2.1 La connaissance en bref

Des définitions et l'évolution de la population du caribou montagnard

Au Québec, il y a une seule espèce de caribou, le caribou des bois, mais trois écotypes¹ : le caribou migrateur (Nord-du-Québec), le caribou forestier (régions du bouclier canadien) et le [caribou montagnard](#) (Gaspésie). Le caribou montagnard est un unique aux Appalaches. Il est le dernier survivant d'une espèce qui existait en grand nombre, du Vermont jusqu'à la Nouvelle-Écosse voilà à peine 150 ans. Au début des années 1900, il y en avait des milliers; vers 1950, la population en Gaspésie était estimée entre 700 et 1500 et c'est d'ailleurs dans un contexte de prise de conscience de son déclin que fut créé le parc national de la Gaspésie en 1937. Depuis 1983, date à laquelle la population s'élevait à 223, le déclin s'est accéléré et il n'en reste que 24 en 2023 (Figure 1).

Figure 1: Évolution de la population du caribou montagnard entre 1983 et 2023.



Source : [Inventaire aérien de la population de caribous montagnards de la Gaspésie - Automne 2022 et 2023](#)

Nos mesures de conservation ont été jusqu'à maintenant insuffisantes et ce, depuis longtemps. Les facteurs ayant mené à la disparition du caribou dans le Maine dans les années 20, sont exactement les mêmes que ceux observés en Gaspésie, soit : les coupes forestières qui privent le caribou de forêts matures avec lichens abondants et les chemins forestiers qui sont des routes de prédation. L'intensité des coupes forestières favorise les

¹ Une sous-espèce qui s'est adaptée génétiquement à un environnement particulier.
[ÉCOTYPE - Encyclopædia Universalis](#)

jeunes forêts, qui offrent une alimentation idéale pour les orignaux et les ours. La croissance de ces deux espèces aide aussi celle du coyote qui profite des chemins forestiers pour chasser les jeunes proies ou s'attaquer aux carcasses. En gros, ce déséquilibre, causé par l'humain, est connu des scientifiques depuis des décennies. Il favorise certaines espèces au détriment d'autres: l'ours noir, l'original et le coyote sont en surpopulation pendant que le caribou est sur le point de disparaître.

Les mythes persistants

Parmi les mythes qui persistent toujours en Haute-Gaspésie, que j'entends régulièrement, puisqu'ils sont réconfortants face à nos échecs répétés, on retrouve :

La faute au climat. Un des mythes les plus désengageants est de blâmer le climat. Une étude publiée en 2023 a bel et bien débouté ce mythe, soit [Le changement climatique ne peut expliquer seul le déplacement de l'aire de répartition du caribou](#) (trad. libre) que c'est seulement 17 % de l'explication, donc 83 % des facteurs expliquant le déclin du caribou sont les activités humaines.

La Gaspésie est déjà trop protégée. Seulement 8 % de la Gaspésie et 18 % de la Haute-Gaspésie sont des territoires protégés. L'objectif de la province est de 30 %, ce qui est la proportion permettant d'assurer la santé des écosystèmes à long terme. Il y a confusion entre le territoire public et le territoire protégé. La Gaspésie est parfois irritée par les permis demandés en territoire public, mais ce ne sont pas des territoires protégés.

La SÉPAQ, une cloche de verre ? La conservation dite « cloche de verre » est la conservation la plus pure, soit les réserves écologiques et, certains secteurs du parc national de la Gaspésie sont fermés aux visiteurs. Toutefois, les réserves fauniques de Matane, des Chics-Chocs et toutes les ZECs ne sont pas protégées. Toutes les activités industrielles y sont possibles. Puis, malheureusement, la SÉPAQ surveille bien peu le parc, nommé par certains la « passoire de verre », surtout l'hiver.

Les besoins du caribou montagnard : alimentation et territoire

Selon les spécialistes, c'est l'habitat trop restreint et de piètre qualité qui est la principale cause du déclin du caribou montagnard. Il est important de souligner que ces menaces sont plus importantes que l'utilisation du territoire à des fins récréotouristiques ou encore que le réchauffement climatique

Le documentaire [La dernière harde](#) est un excellent document citoyen pour bien saisir le comportement du caribou sur quatre saisons. Les images sont incroyables puisqu'en 2013, il y avait plus d'une centaine de caribou. Le documentariste s'est investi et a pris des mesures sensibles pour éviter l'impact de sa présence sur les caribous. La finale du documentaire porte sur le début des études de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) avec la capture des animaux pour mettre un collier qui collecte des données de déplacement. Les études de l'UQAR ont, entre autres, permis de suivre les déplacements de l'espèce face aux autres activités humaines, et de réfléchir aux actions à prendre pour aider le caribou. Voici quelques informations vulgarisées pour mieux comprendre:

L'habitat et l'alimentation. Les caribous ont besoin pour leur essor d'un territoire suffisamment grand pour se nourrir tout en se protégeant des prédateurs adéquatement. Les caribous se nourrissent de lichens terrestres qui se trouvent en abondance dans les hauts sommets sans arbres ou encore de lichens arboricoles qui se retrouvent plus

abondamment dans les vieilles forêts, le long des branches.

Les saisons et l'alimentation. L'été, le caribou a accès à une plus grande variété de lichens ou autres végétations sans l'enjeu de rareté de l'hiver. L'hiver, le caribou n'a accès qu'aux lichens sous la neige et s'ils deviennent difficiles d'accès, il devra descendre pour manger le lichen sur les vieux arbres.

La période des femelles gestantes et l'allaitement des petits faons. La période très sensible pour la cohabitation avec les caribous est du de décembre à juin, puisque ce sont les dates où il est important de donner toutes les chances aux femelles caribous gestantes et à leurs petits de survivre.

Le caribou et l'importance des sommets. Le caribou est particulièrement adapté à vivre sur les hauts sommets l'hiver puisqu'il a développé une morphologie lui permettant de creuser plus de 6 pieds sous la neige pour trouver le lichen et qu'il peut subir les aléas arctiques. Sur ces hauts plateaux, il est donc avantagé et peut voir ses prédateurs de loin.

Le risque de prédation. Dès que le caribou descend sous la ligne des arbres, l'été comme l'hiver, il peut rencontrer davantage de prédateurs. Les chemins forestiers ou autres chemins d'accès à l'arrière-pays facilitent le déplacement des prédateurs qui y attendent les proies qui s'y aventureraient par manque de choix.

Des coupes forestières favorables à l'orignal, l'ours et la chasse. La végétation qui suit une coupe forestière favorise l'essor de l'orignal et de l'ours, deux grands mammifères qui font vibrer l'économie gaspésienne en automne. Les coyotes aussi semblent profiter de l'abondance de chemins d'accès et de proies.

La cohabitation avec la forêt et le récréotourisme

L'enjeu forestier bien au-delà du caribou montagnard. Le milieu forestier est en grande réflexion depuis les feux historiques de 2023. Le [rapport synthèse de la démarche de réflexion sur l'avenir des forêts](#) indique plusieurs lieux de réformes recommandés par le milieu. Plusieurs pratiques forestières devront changer au Québec à l'issue de nouvelles communications, notamment celles du Forestier en Chef et de la Ministre. Un suivi de cette consultation est attendu très bientôt. C'est très important puisque l'enjeu forestier existe au-delà du caribou. C'est la santé écologique de nos forêts à long terme et leurs résiliences au défi climatique qui sont remises en question. Néanmoins, un nouvel aménagement forestier plus favorable au caribou montagnard et plus résilient doit être mis de l'avant. La Table de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire de la Gaspésie (TGIRT-G) décrivait en 2022 - avant les grands feux - dans son [mémoire sur le caribou montagnard en Gaspésie](#) des propositions d'aménagement cherchant un compromis entre les besoins du caribou et les enjeux forestiers.

Le récréotourisme d'hiver et le caribou montagnard. Si on regarde plus finement la fréquentation de l'arrière-pays, d'une perspective locale, on comprend qu'une des raisons de la résistance sociale aux mesures de rétablissement proposés pour la sauvegarde du caribou est en lien avec les activités récréotouristiques individuelles - camp de chasse, chalet, roulottes, terres à bois - et commerciales - zones de ski de montagne ou de vélos de montagne.

Le milieu récréotouristique a soumis plusieurs mémoires en 2022 qui exprime le fait qu'il

subit les inactions d'avant, mais on comprend que ce milieu continue à souhaiter se développer dans le territoire du caribou.

Le Conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a aussi beaucoup abordé le besoin d'accès au territoire par les entrepreneurs touristiques dans [son mémoire de 2022](#) et, plus récemment, [celui de 2024](#) portant précisément sur la proposition de Québec du 30 avril. Les enjeux sont aussi présentés dans le [Plan de développement touristique des Chics-Chocs et de la Haute-Gaspésie](#).

Les enjeux principaux de cohabitation sont principalement liés au ski de descente hors-piste ainsi qu'à la motoneige hors-piste. Il y a aussi quelques situations en été et dans les entre-saisons mais ce sont les mêmes enjeux, soit le surtourisme², la diffusion inefficace des interdicts et le manque de surveillance quant au respect des interdicts. La section 3.3 l'aborde plus en détail.

La randonnée pédestre et le caribou. L'été, le caribou se balade davantage devant l'abondance des options d'alimentation. Les randonneurs, contrairement aux skieurs, sont rarement en grands groupes aux mêmes endroits, aux mêmes moments. Les études des scientifiques semblent démontrer que la randonnée pédestre pratiquée en petits groupes n'a pas beaucoup d'effets sur la population. L'article des chercheurs de l'UQAR publié dans Ecology and Evolution intitulé [Refuge ou risque de prédation? Le dérangement du randonneur sur la femelle caribou](#) explique que seules les femelles en état d'allaitement ne fuyaient pas les randonneurs en jugeant que c'était moins risqué ainsi. Les femelles sans investissement maternel seraient moins tolérantes au risque et fuient davantage le lieu en présence des randonneurs. Toutefois, les lieux de fuite et d'alimentation sont plus nombreux en été qu'en hiver.

Le surtourisme par rapport à l'écotourisme. L'enjeu gaspésien est que devant la distance de route pour se rendre en Gaspésie, ce sont uniquement les longues vacances qui sont privilégiées pour venir dans les Chics-Chocs, soit la semaine après Noël et les deux semaines de relâche (selon les calendriers québécois), créant un effet de trop de monde aux mêmes endroits, en même temps. La présence humaine est en général un stress pour le caribou, mais elle est beaucoup plus stressante si le nombre d'humains dépasse largement le nombre de caribous sur un même site. C'est aussi à ce niveau que nous pourrions agir : réduire le surtourisme par l'étalement de la saison, l'augmentation du nombre de sites de descente, un contrôle de la taille des groupes et du nombre de skieurs en même temps sur un sentier et un contrôle des interdicts caribous nettement plus efficace.

2.2 Le cadre institutionnel des responsabilités gouvernementales

La responsabilité fédérale. Depuis 2002, le ministre responsable de l'environnement pour le gouvernement fédéral est responsable d'appliquer la [Loi sur la protection des espèces en péril](#) (Article 8). C'est donc dans cette responsabilité ministérielle que le gouvernement fédéral peut décider d'utiliser les outils dont il dispose, notamment un décret d'urgence ou un arrêté visant l'habitat essentiel. Plusieurs citoyens, notamment des Gaspésiens, ont demandé au gouvernement fédéral d'intervenir en Gaspésie lors des consultations portant sur le décret visant les caribous forestiers plutôt que les montagnards.

² Phénomène caractérisé par la surabondance fréquente et récurrente de touristes dans un lieu donné, qui entraîne généralement une baisse de la qualité de vie de la population locale et des conséquences négatives sur l'environnement (Grand dictionnaire terminologique)

La responsabilité provinciale. Le gouvernement, les ministères et les organismes mandataires de l'État sont liés à la [Loi sur les espèces menacées ou vulnérables](#) qui octroie les pouvoirs de mettre en place des programmes voués à la protection d'une espèce désignée. Le caribou montagnard a été désigné comme espèce vulnérable en 2009. Le Québec s'est déclaré lié dès 1992 à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et s'est engagé à mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal de 2022. Au niveau provincial, il y a plusieurs incohérences dans le discours de l'État, notamment le désir de protection des emplois forestiers face à la disparition des espèces. Dans un État de droit, la loi est l'instrument le plus fort. À ma connaissance, aucune loi n'oblige les ministres et les ministères à protéger des emplois, mais ils ont tous les pouvoirs et les ressources d'indemniser et d'accompagner dans des solutions économiques acceptables pour les entreprises ou employés affectés par les mesures de conservation.

La responsabilité municipale. La MRC et les municipalités de La Haute-Gaspésie n'ont pas de responsabilité concernant les espèces en péril, menacées ou vulnérables. Toutefois, les MRC ont des responsabilités multiples en matière d'aménagement du territoire avec une vocation de conciliation et de concertation. Le [schéma d'aménagement et de développement](#) et les plans d'action qui en découlent, représentent la vision territoriale des élus et de la population qu'ils représentent. Le schéma devrait être organique et dynamique pour être un outil décisionnel et institutionnel cohérent.

Selon l'article 2.2.1 de la [Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme](#), la planification territoriale des MRC poursuit plusieurs finalités, notamment le changement et l'adaptation climatique, la protection, la mise en valeur et la pérennité du territoire, la conservation et la mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité, et l'accès à la nature, la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et des paysages, la préservation et la mise en valeur des ressources naturelles.

Le [schéma d'aménagement et de développement en vigueur](#) de la MRC de la Haute-Gaspésie date de 1989, à moins qu'il y ait une autre version qui ne serait pas sur le site Web. Devant ce défi important, une consultation sur la mise à jour d'un nouveau schéma serait intéressante pour les citoyens de la Haute-Gaspésie.

Les instances de concertation régionales. Il existe plusieurs instances de concertation sur le territoire québécois afin d'agir comme lieu de concertation territoriale, surtout lorsque le territoire dépasse celui de la MRC. Parmi les instances en Gaspésie ayant des responsabilités en matière d'aménagement, d'environnement et de développement durable, on retrouve :

Le [regroupement des MRC de La Gaspésie](#) qui « réunit les préfets, les maires et les directeurs généraux des MRC de la Gaspésie » et qui a pour mission « par la concertation des élus municipaux, soutenir le développement de la région de façon durable en cohésion avec les municipalités et les MRC de la Gaspésie. »

La [table de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire](#) (TGIRT) a pour rôle « d'assurer une prise en compte des intérêts, des valeurs et des besoins de la population québécoise, dont les communautés autochtones dans la gestion forestière. Il y a trois TGIRT en Gaspésie et c'est la TGIRT du nord qui est concernée par les mesures de conservation. Elle est composée des organismes de la Haute-Gaspésie et une partie de

Côte-de-Gaspé ayant des intérêts dans l'aménagement forestier³. Les TGIRT sont associées au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Le [Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie](#) (CREG) agit en matière de concertation sur les enjeux environnementaux spécifiques à la région. Le CREG est associé au ministère responsable de l'environnement et siège sur plusieurs instances économiques, notamment les TGIRT de la Gaspésie, afin de conseiller, mettre en valeur ou résoudre des enjeux environnementaux régionaux.

2.3 La décision collective à long terme: dialogue local?

Cette consultation publique du gouvernement du Québec portant sur les mesures de conservation a inquiété plusieurs citoyens et organismes en Haute-Gaspésie qui se demandaient pourquoi ils ne sont pas informés et consultés pour contribuer à résoudre l'enjeu. À notre connaissance, le mémoire du conseil des maires n'a pas fait l'objet d'une consultation citoyenne mais une consultation ciblée, surtout sur les opérateurs récréotouristiques ayant des activités dans le massif de conservation et dans la zone d'habitat en régénération. Certains élus municipaux (conseillers) n'ont pas été consultés avant la publication du mémoire. Nous n'avons pas trouvé les détails de la démarche participative ayant mené aux recommandations du mémoire du Conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie. C'est dommage puisque l'absence de séance d'information locale sur les mesures de conservation très concrètes sur le territoire a pour effet que les gens sont assez mal informés sur l'enjeu et très inquiets.

2.4 Passer à l'action malgré les incertitudes: le principe de précaution

Il y avait 38 caribous à mon arrivée en 2021 et il en reste 23 selon la dernière évaluation. Si les mesures apportées ne fonctionnent pas et que se poursuit le déclin, l'espèce disparaîtra avant 2030. Bien sûr, nous aimerions avoir toutes les études en main avant de passer à l'action, mais nous n'avons pas le temps.

Il faut se baser sur un principe important du développement durable, celui du principe de précaution, décrit la première fois à Rio de Janeiro en 1992 :

« Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. » - *Sommet de la Terre, Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Principes de gestion des forêts, Principe 15, Juin 1992.*

Le cas du caribou est un cas classique du principe de précaution que nous n'avons collectivement pas suffisamment suivi. Par ailleurs, les causes qui ont fait perdre l'autosuffisance du caribou montagnard n'ont pas des effets que sur l'espèce emblématique mais sur l'ensemble de la diversité des espèces floristiques et fauniques de la Haute-Gaspésie.

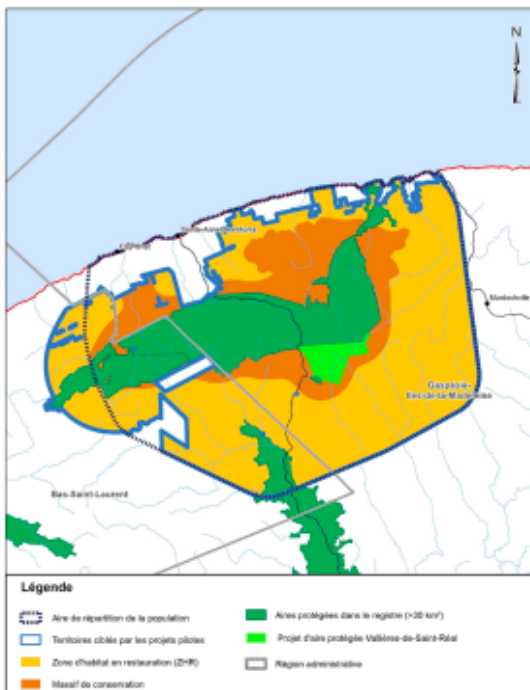
³ La composition de la TGIRT Nord se trouve dans les [règles de fonctionnement et la composition - TGIRT Gaspésie](#) mais inclut notamment le Secrétariat Mi'gma'wewi Mawiyomi, la MRC de La Haute-Gaspésie, la MRC Côte-de-Gaspé, les entreprises forestières, les organismes environnementaux, les différents usagers du territoire ou y ayant des intérêts.

3. Les questions sur la proposition de Québec

Le cadre et l'esprit du cadre : quatre enjeux névralgiques

La Commission indépendante sur le caribou forestier et montagnard a formulé 34 recommandations claires et, surtout, urgentes dans son [rapport final](#). En résumé, la Commission a recommandé la mise en place rapide de mesures de conservation additionnelles par rapport au scénario soumis en consultation, une meilleure prise en compte des préoccupations des communautés autochtones, la création de nouvelles aires protégées et la mise en place de programmes de compensation financière pour les collectivités qui pourraient être touchées par les mesures de conservation des caribous et de leur habitat.

Territoires ciblés par le projet pilote



À la lecture des recommandations, plusieurs ont déjà été mises en place, notamment de séparer le rôle ministériel intégré de développeur de la forêt du rôle de protecteur de la faune, de cesser les coupes dans l'aire de répartition du caribou et de mettre en place l'aire protégée de Vallières-de-Saint-Réal.

En suivi de ces recommandations, le gouvernement du Québec a annoncé le 30 avril dernier à Sainte-Anne-des-Monts le lancement d'une (autre) consultation portant sur le projet pilote concernant la région de Charlevoix (caribou des bois, écotype forestier) et la région de la Gaspésie (caribou des bois, écotype montagnard).

Cette consultation est basée sur deux documents, soit les [Mesures de conservation pour le caribou montagnard de la Gaspésie et son habitat](#) ainsi que les [Intentions de modifications réglementaires](#).

En résumé, le premier document contient une proposition pour:

- une protection légale des territoires ciblés
- un encadrement des activités et des usages dans les territoires ciblés
- une restauration active des habitats prioritaires
- le suivi et la gestion des populations du caribou
- l'approbation d'aires protégées proposées par le milieu
- des conditions gagnantes de mise en oeuvre notamment : d'approfondir les connaissances; de régionaliser la mise en oeuvre; de collaborer avec les communautés autochtones concernées; de fédérer et soutenir les parties prenantes

Le « massif de conservation » (orange) est défini comme un territoire situé dans le périmètre d'une ZHR contenant un habitat de qualité supérieure ou étant utilisé intensément par les caribous. Il est souhaité de conserver des territoires où les activités

anthropiques sont limitées pour tenter de maintenir l'intérêt des caribous pour ces importants milieux. Un encadrement plus étroit des activités serait prévu, ce qui se traduirait par un plus grand nombre d'activités pour lesquelles une autorisation serait requise.

La « zone d'habitat en restauration » (ZHR, jaune sur l'image à droite) est un territoire dont le taux de perturbations de l'habitat est trop élevé et pour lequel il faudra tendre vers un taux de perturbations de 35 % et moins pour un retour à un habitat de qualité. Le cadre réglementaire viserait à empêcher l'augmentation des pertes d'habitat à long terme et viserait à minimiser le dérangement.

Pour le deuxième document (*Intentions de modifications réglementaires*) nous comprenons que les activités à plus fort impact demandent des permis et celles à plus faibles impacts seraient autorisées. Par exemple, pour les activités qui soulèvent des préoccupations :

- La construction et l'aménagement d'un nouveau sentier ou un nouveau chemin seront interdites dans le massif de conservation et la ZHR. Toutefois, la réfection et l'amélioration des sentiers seront permises dans la ZHR en tout temps mais des conditions seront appliquées dans le massif de conservation (sans aéronef, hors saison de mise-bas et d'élevage des jeunes (permis entre 20 juillet au 1^{er} décembre).
- La construction et installation de bâtiments à des fins de villégiature ou d'hébergement (chalet, campement, camping, bâtiments, antennes, autres) sera permis avec des conditions (permis entre 20 juillet au 1^{er} décembre) sur des baux obtenus avant la désignation de l'habitat.
- L'installation et la construction d'une ligne de transport d'électricité sera interdite.
- Certaines activités minières seraient permises et d'autres interdites, selon leurs niveaux d'impact.
- L'aménagement forestier serait interdit dans les massifs de conservation, sauf pour la restauration. Pour la ZHR, cela pourrait être permis avec conditions du ministre.
- La récolte de bois de chauffage à des fins commerciales serait interdite dans le massif de conservation seulement.
- Toutes autres activités susceptibles de modifier l'habitat seraient interdites.

Face à cette proposition, quatre enjeux principaux ont été identifiés et, à partir du principe de précaution, nous recommandons des mesures ou orientations que nous considérons favorables autant pour le caribou que pour les résidents de la Haute-Gaspésie.

3.1 Une gouvernance territoriale solide et fondée sur le dialogue

Prendre conscience du conflit. D'abord, le gouvernement du Québec doit prendre la pleine mesure du conflit territorial en Haute-Gaspésie. Contrairement à ce que plusieurs semblent croire, il n'y a pas un consensus gaspésien contre l'ensemble des mesures proposées dans le projet pilote du gouvernement du Québec. Au contraire, une part de la population souhaite contribuer à la restauration de l'habitat pour la protection du caribou. Cette population adore vivre en Gaspésie pour l'accès à une nature en bonne santé. Ainsi, la conciliation du territoire pour faire place à un plan de rétablissement du caribou demande une écoute et un doigté importants pour ne pas exacerber le conflit, mais plutôt chercher à l'apaiser.

Tenir compte des faiblesses actuelles de la gouvernance territoriale. De mettre une réglementation en place est une chose, mais de surveiller si elle est respectée en est une autre. Pour toutes celles et ceux qui habitent les territoires éloignés des grands centres, il est évident que les réglementations sont difficiles à faire respecter, si d'une part les règles proposées sont trop complexes et assorties de conditions à la pièce et, d'autre part, s'il n'y a pas un minimum de surveillance sur le territoire. La gouvernance territoriale en lien avec la protection du caribou⁴, en Gaspésie du moins, est très faible actuellement, surtout dans la saison hivernale.

La Sépaq est la gardienne du territoire et des interdits et elle n'arrive pas, pour l'instant, à les faire respecter. Le [mémoire d'Avalanche Québec dans la consultation publique de 2022](#) décrit bien le phénomène de la gestion du territoire face aux interdits peu respectés par les skieurs. La surveillance du territoire de l'arrière-pays gaspésien est très limitée et la Sépaq est plutôt en posture de promotion, d'interprétation et de service à la clientèle, plutôt qu'en surveillance du territoire.

Dans un contexte de relations difficiles avec les interdits actuels, il est important de concevoir un modèle de protection et d'encadrement acceptable rapidement. Les problèmes sont assez évidents pour certains résidents locaux :

- Une incohérence des interdits : pourquoi un prospecteur minier peut faire des forages et un skieur ne peut pas faire une descente?
- Les interdits en lien avec la présence des caribous sont mal communiqués, si bien que les touristes, une fois sur place, ont fait trop de route pour être motivés à s'y conformer.
- Une surveillance limitée du territoire sensible du caribou en période hivernale, celle la plus sensible pour le caribou puisque la femelle est soit enceinte, près du moment de la mise bas ou en période d'allaitement d'un très jeune faon.
- Un contrôle insuffisant du nombre de personnes dans le même sentier en même temps : des situations absurdes où il y a plus de 100 humains et 1 ou 2 caribous figés, qui se font prendre en photo, le surtourisme classique.

Un dialogue local, régional et provincial. Le projet pilote propose de régionaliser la mise en œuvre et de l'adapter à la réalité locale. C'est d'une évidence qu'une gouvernance régionale est fondamentale à l'acceptabilité sociale. Toutefois, il est important que ce ne soit pas seulement régional et que ça percole au niveau local. Le tableau 1 ci-après décrit l'impact des mesures de conservation par municipalité ou territoire non organisé (TNO) :

Le cas de Rivière à Claude, Marsoui et La Martre. Selon cette analyse cartographique, il y aurait donc des municipalités particulièrement affectées. Il est important d'avoir un dialogue concret avec ces municipalités et les usagers du territoire. Elles auront besoin d'un soutien considérable pour assurer une transition d'une économie extractive à une économie de régénération.

⁴ J'entends par gouvernance territoriale : loi, règlement, instances de planification, gestion, surveillance et suivi, ministères, les agents forestiers, la sécurité publique, etc., soit toutes les institutions mises en place pour assurer que le plan de rétablissement du caribou soit réalisé et respecté.

Tableau 1 - La surface et le pourcentage du massif de conservation et de la zone d'habitat en régénération par municipalité ou territoire non-organisé (TNO) de la Haute-Gaspésie

Municipalités ou territoire non organisé (TNO) de la Haute-Gaspésie	Massif de conservation		Zone d'habitat en régénération (incluant le massif)	
	km ²	% de la municipalité	km ²	% de la municipalité
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	0,17	0,07	110,64	47,65
Mont-Saint-Pierre	0,14	0,28	41,08	79,45
Rivière-à-Claude	53,23	34,11	123,46	79,12
Marsoui	105,90	59,36	156,95	87,98
La Martre	75,48	42,12	129,73	72,40
Sainte-Anne-des-Monts	22,58	6,65	111,42	32,82
Cap-Chat	3,84	1,83	5,43	2,59
Mont-Albert (TNO)	1314,77	37,67	2783,50	79,75
Coulée-des-Adolphe (TNO)	80,07	91,25	87,69	99,94

Source : Société de la nature et des Parcs, 23 septembre, 2024.

Par exemple, une des propositions du conseil de la MRC est de réduire la taille des zones d'habitat en régénération, afin de préserver l'accès aux zones d'intensification sylvicole dans les vallées des villages du littoral. Cette discussion n'a pas eu lieu avec les résidents de Rivière-à-Claude, Marsoui et La Martre. Est-ce que les résidents sont prêts à voir une collecte de bois plus active près des noyaux villageois en remplacement des zones de collecte perdue de l'arrière-pays? Les effets sur le paysage de la coupe forestière trop près des villages peuvent devenir un enjeu d'attractivité significatif.

Le village de La Martre est un exemple intéressant. Le village a subi beaucoup de coupes forestières dans les dernières années et l'esthétique du village en est affectée. C'est une des raisons qui a mené La Martre à soumettre le [projet territorial de La Martre](#) incluant une [aire protégée de développement durable](#) (APUD) qui a été déposée le 8 octobre dans l'appel de projets d'aires protégées du gouvernement du Québec. Les résidents se sont dits que s'ils devaient se sacrifier, mieux vaut avoir une forêt mature autour du village pour, au moins, avoir un avant-pays, un village esthétique et attractif. Les APUD ont l'avantage de permettre aux communautés une gestion locale du plan de conservation et de pouvoir y pratiquer des activités économiques communautaires non-industrielles.

Recommandation 1 - Une gouvernance de rétablissement régionale, locale, intégrée

Nous sommes d'accord avec la proposition de gouvernance régionale, mais nous proposons d'ajouter une participation locale pour que le plan de rétablissement fonctionne sur le terrain au niveau des villages.

Il est important de pouvoir sensibiliser et surveiller sur le terrain, notamment pour régler rapidement les enjeux de conflits d'usage afin que le plan soit socialement acceptable, non seulement dans ses mesures, mais dans sa gestion et l'adaptation selon les changements positifs ou négatifs à la population de caribou montagnards. Évidemment, l'instance devrait d'abord miser sur les expertises d'organismes locaux et régionaux. Localement, pour les villages les plus affectés par les massifs de conservation, il est primordial qu'il y ait une consultation et que soit évalué ou adapté le scénario de l'aire protégée d'utilisation durable proposé par La Martre.

3.2 La cohérence territoriale et l'acceptabilité sociale de la conservation

Les usages miniers et forestiers encore permis dans le massif de conservation demeurent difficiles à saisir. Si aucun nouveau chemin ou sentier n'est permis ni dans le massif, ni dans la ZHR, comment sera-t-il possible de faire quelconques nouvelles activités minières et forestières? Pour plusieurs skieurs, le privilège accordé aux mines semble être l'une des nombreuses raisons d'ignorer les interdits, face à un sentiment d'injustice. Par ailleurs, on décrit en long et en large dans le projet pilote le désir d'encadrer les activités en fonction de leurs impacts. Un sentier de ski n'est pas de la même envergure qu'un chemin minier ou forestier.

Pour l'acceptabilité sociale du plan de rétablissement, il faudra passer un à un ces interdits avec les usagers du territoire afin d'expliquer pourquoi c'est permis, permis sous conditions ou interdits dans un esprit d'équité entre les secteurs d'activités tout en répondant adéquatement aux besoins du caribou.

La simplicité est la meilleure garante du respect des interdits. Le massif de conservation est très similaire à une aire protégée et il serait mieux de simplement en faire une réserve de biodiversité qui serait plus permissive qu'un parc favorisant les activités récréotouristiques sans toutefois permettre des activités industrielles. Ce serait plus simple pour gérer les interdits et plus équitable du point de vue local.

Recommandation 2 - L'aire protégée d'utilisation durable pour l'acceptabilité sociale

Pour être socialement acceptable, le massif de conservation devrait être évalué en réserve de biodiversité avec des conditions d'usage récréotouristique non-nuisibles au caribou. Il est absurde d'autoriser les activités d'exploration minières donnant le droit exclusif d'exploiter une mine à terme si le gisement est porteur. C'est le premier crime qui a été commis contre le caribou (l'autorisation des mines madeleines) et nous ne devons pas reproduire l'erreur. Les claims miniers se trouvent derrière Marsoui et La Martre, deux des villages les plus affectés par le massif de conservation. Il est impensable de demander à deux communautés de se trouver avec plusieurs restrictions quant au développement économique de leurs arrière-pays en vue de protéger le caribou et que des activités d'exploration minière puissent être effectuées dans le massif de conservation.

Si on demande aux citoyens et aux entreprises récréotouristiques de se sacrifier, par équité et par principe de précaution, il faut demander aux prospecteurs miniers de se sacrifier aussi.

3.3 La cohabitation territoriale face au surtourisme

L'intention réglementaire présentée par le gouvernement du Québec n'aborde pas, malheureusement, l'enjeu du ski alpin et de la motoneige hors-piste en Haute-Gaspésie. Devant sa croissance phénoménale du ski hors-piste dans le parc national de la Gaspésie et les réserves fauniques de Matane et des Chics-Chocs, cette cohabitation doit être précisée.

La cohabitation avec le ski de montagne. À la recherche de poudreuse pour des montées sans remonte-pente et des descentes dans les montagnes sauvages sans villages, les skieurs américains et canadiens ont trouvé un lieu magnifique pour pratiquer ce sport. Il est appelé, ski de montagne, ski alpin hors-piste, touring, haute-route ou backcountry, un vocabulaire pas du tout balisé entre l'Europe et l'Amérique. Il y a aussi les skieurs de fond

hors-piste (ou ski nordique), mais ils ont plus d'options de sentier pour pratiquer ce sport, notamment les sentiers pédestres d'été, sauf ceux trop étroits réservés aux raquettes.

Dans son mémoire déposé la semaine dernière, la MRC de La Haute-Gaspésie contribue à clarifier les enjeux récréotouristiques en lien avec les mesures de conservation proposées à l'aide d'une [carte des usages récréotouristiques actuels et potentiels](#). Notez que, sur les 24 sites de ski hors-piste actuels, 18 sont en Haute-Gaspésie, 3 en Matanie, et 3 dans la Côte-de-Gaspé (Murdochville). Pour les 10 sites potentiels, 9 sont en Haute-Gaspésie et 1 en Matanie. Selon cette carte, nous avons compilé une répartition des sites selon les impacts dans le tableau 2:

Tableau 2 - Analyse des sites de ski hors-piste selon les zones de conservation

Sites	Zone d'habitat en régénération (sans le massif)	Massif de conservation	Littoral (public ou privé)	Total
Actuels	9	12	3	24
Potentiels	2	8	-	10
Total	11	20	3	34

Source: compilation par l'autrice à partir de la carte des usages récréotouristiques actuels et potentiels

Les enjeux de cohabitation les plus importants ont été documentés par les scientifiques de l'UQAR en 2018 dans l'article [Réponse spatio-temporelle du caribou montagnard face à l'intensité du ski de montagne](#) (trad. libre) et par Avalanches Québec en 2022 dans son mémoire [La fréquentation des terrains interdits dans les Chics-Chocs](#). En résumé :

- Les 12 sites de ski de montagne dans le massif de conservation proposé sont fréquemment interdits et de manière intermittente lorsque les caribous s'y trouvent.
- Les zones à risque d'être fermées en Haute-Gaspésie sont la zone du Mont-Albert incluant le Hog's Back au centre et l'ouest de la 299; la zone à l'est de la 299, soit le Mont Ernest-Laforce, Macoon, les Vallières, Champs de mars et Blanche-Lamontagne.
- La manière d'informer les skieurs n'est pas dynamique. Le parc national de la Gaspésie publie les interdictions plus régulièrement avec un tableau relayé sur Facebook alors que la réserve faunique des Chics-Chocs n'a pas un système d'information assez dynamique.
- Autant la réserve faunique que le parc installent un grand X rouge à l'entrée du sentier fermé avec l'explication que les caribous y sont présents.
- Les nombreuses traces dans la neige suggèrent des interdits peu respectés.
- Que ce soit les groupes guidés ou les individus, le désir de voir les caribous ou la frustration d'être mal informés a pour effet que les interdits sont peu respectés.
- Les groupes de skieurs peuvent être très nombreux sur le même site, surtout entre le 15 février et le 15 mars, autour de la semaine de relâche, le moment propice pour aller au parc national de la Gaspésie étant donné la longue route de Montréal et de Québec.
- Il a été démontré par l'UQAR qu'en présence des skieurs, les caribous ont tendance à descendre les hauts-plateaux et quitter le lieu où ils étaient vers la forêt, où il s'expose davantage à la prédation.
- Les acteurs récréotouristiques semblent encore espérer pouvoir développer, à

l'intérieur de l'habitat du caribou, et cibler les 25 sommets de plus de 1000 mètres, qui, pourtant, se trouvent dans un parc national avec une mission de conservation.

- Devant la croissance du ski hors-piste, il sera important de trouver une manière précise et efficace pour une cohabitation sensible avec une espèce en voie de disparition.

La cohabitation avec la motoneige hors-piste. À l'œil, c'est environ 30 % du territoire de motoneige hors-piste qui serait sous le massif de conservation. C'est clair que ce type de sentiers représentent des autoroutes pour les prédateurs et là se trouve l'enjeu. Il sera important de trouver des lieux alternatifs.

Recommandation 3 - Des lieux alternatifs et additionnels et respect des interdits.

Le milieu récréotouristique réclame une « gestion dynamique », soit cette idée que le public ait accès au positionnement en temps réel des caribous, qui permettrait d'aller où ils ne se trouvent pas. Toutefois, selon Avalanche Québec, et j'y souscris, il faut d'abord sécuriser le respect des interdits avant de considérer ce niveau de dynamisme. En période de surtourisme, il ne faudrait pas une situation de connaissance ouverte au point que les skieurs soient trop nombreux, ayant pour effet que les caribous descendent des sommets et soient indûment exposés à la prédation. Derrière cette demande, il y a une critique légitime que la SÉPAQ doit améliorer autant la communication avec les skieurs que la surveillance hivernale du territoire. Par exemple, l'application SÉPAQ neige, déjà existante, pourrait préciser tous les matins la situation du caribou et les modalités pour accéder aux sentiers, incluant ceux des réserves.

Comme c'est le surtourisme l'enjeu, la Sépaq pourrait considérer des mesures comme dans les parcs américains : établir le nombre de touristes en même temps dans un même sentier et gérer ce nombre par les stationnements/le prix d'accès, comme suggère Avalanche Québec. C'est aussi une meilleure pratique sécuritaire : heure d'arrivée, heure de départ, nombre de personnes, paiement d'accès au sentier.

Finalement, il faut développer des lieux alternatifs hors de l'habitat du caribou, à court terme du moins, le temps que la population du caribou augmente.

3.4 Un fonds de transition significatif pour réduire la peur

Le gouvernement du Québec n'a peut-être pas mesuré l'ampleur du changement demandé aux communautés de la Haute-Gaspésie qui est une région avec une problématique de développement économique structurel. Là aussi, le gouvernement doit reconnaître les faiblesses de départ de l'économie locale pour concevoir un programme de dynamisation, voire de transition. C'est la vraie raison de la résistance aux mesures : le rétablissement du caribou alimente la peur que la Haute-Gaspésie s'appauvrisse davantage.

C'est d'ailleurs cette peur et l'habitude d'être une communauté forestière sans beaucoup d'alternatives qui semblent alimenter le manque d'amour envers l'espèce qui lui bloque son développement. La Gaspésie a une longue histoire avec le caribou et entretient une relation mitigée: vouloir investir son habitat, mais aussi ne pas le voir disparaître.

Et, malheureusement, même si le caribou disparaissait, la Haute-Gaspésie demeurerait dévitalisée sans un plan économique spécifique à ce territoire unique, beau et distinctif. Peut-être même, qu'au contraire, c'est l'effort de rétablissement du caribou qui permettra l'essor économique de la Haute-Gaspésie..

La Haute-Gaspésie a raison de craindre que ce rétablissement de l'espèce soit mal financé

si ce n'est pas un effort concerté de tous les ministères ayant des responsabilités économiques, sociales et écologiques en Haute-Gaspésie. Les 60 millions de dollars avancés par Québec pour deux régions sont nettement insuffisants pour une transition demandant à la Haute-Gaspésie de passer d'une économie extractive et touristique avec une vitalité très faible, à une économie de conservation et d'écotourisme à consolider.

Recommandation 4 - Un plan Marshall pour la Haute-Gaspésie

Il faut un plan Marshall pour la Haute-Gaspésie avec un cadre de gestion et suivi des fonds complètement indépendants rassemblant les responsabilités fédérales, provinciales, locales avec le soutien de l'UQAR et le Cégep de la Gaspésie-des-Îles afin de faire un suivi très serré de cette nouvelle économie de la régénération, soit d'y suivre les résultats autant sur la vitalité économique de la région que la vitalité écologique de la population de caribou et de son habitat. Cette équipe devra être située en Haute-Gaspésie pour la création d'emplois et pour y faciliter le dialogue avec le milieu.

Sans résultat, l'acceptabilité sociale des mesures sera un défi. Parmi les programmes et plans à considérer dans l'esprit du projet pilote et des recommandations de la Commission indépendante, les plans suivants devraient être considérés:

- Un *plan de protection des emplois forestiers* pour les travailleurs de la Haute-Gaspésie par des compensations en emplois équivalents, notamment par la régénération active de la forêt publique gaspésienne permettant de réduire le taux de perturbation et rétablir la santé forestière perdue; par l'attribution de nouveaux lieux de coupes forestières hors des ZHR visant les travailleurs de la Haute-Gaspésie.
- Un *plan d'investissement en écotourisme* pour soutenir la SEPAQ, les guides de montagne et les entreprises locales à réduire les effets négatifs du surtourisme sur le caribou en nivelant la fréquentation des hautes montagnes et en favorisant une culture de respect des interdits facilitant le recouvrement de la population de caribou.
- Un *cadre d'indemnisation et d'adaptation pour les entrepreneurs* ayant des activités impactées par les restrictions dans le massif de conservation et la ZHR. Les indemnisations devront être équitables et négociées d'abord en groupe et ensuite individuellement sur des paramètres équivalents pour éviter des conflits d'injustice de traitements. L'indemnisation représente aussi un soutien d'adaptation.
- Un *plan spécifique pour La Martre, Marsoui et Rivière-à-Calude*, les trois communautés les plus affectées par l'introduction du massif de conservation, incluant l'étude du projet d'aire protégée d'utilisation durable des ressources de La Martre.
- Un *plan spécifique aux obstacles de vitalité économique en Haute-Gaspésie*, en lien avec certaines analyses de la MRC de La Haute-Gaspésie, notamment l'absence de campus d'éducation postsecondaires (un campus de cégep et d'université dans des programmes ciblés à la réalité territoriale) pour que la génération manquante (les 18-35) puissent rester pour dynamiser l'économie; et un transport collectif dynamique pour que les touristes puissent venir le temps d'une longue fin de semaine.
- Un *plan de rachat des claims* dans l'ensemble du massif de conservation puisqu'il est socialement inacceptable de restreindre l'accès à tous, sauf aux entreprises minières. Par ailleurs, les trois communautés très affectées par les restrictions - La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude - risquent de ne pas apprécier cette iniquité des sacrifices.

4. Six orientations pour passer le test

Au-delà du cadre proposé, plus largement, quels changements pour réussir?

4.1 Du leadership politique pour passer à l'action

L'ambiance conflictuelle entre le fédéral, le provincial et la MRC de la Haute-Gaspésie est insupportable pour les résidents de la région qui subissent l'incertitude. À ce stade-ci de nos échecs répétés et de la lenteur de l'ensemble des institutions vouées à la sauvegarde des espèces en péril, il y a un véritable enjeu de confiance.

Il est important que la Gaspésie fasse partie du débat sur le caribou montagnard pour s'entraider entre les différentes régions. Le regroupement des MRC de la Gaspésie et les institutions régionales auront un rôle d'entraide et de ralliement important.

C'est ce moment de leadership tant attendu pour faire face à une crise d'effondrement et démontrer aux citoyens que nous en sommes capables. La Haute-Gaspésie sera fière d'avoir été la première région à mettre en place un cadre de régénération, de conservation et de prospérité économique si on accepte la réalité territoriale de la Haute-Gaspésie.

Les citoyens ont vraiment besoin d'un leadership politique plus que jamais. Nous ne savons pas toutes les conséquences des déséquilibres en Gaspésie, mais disons qu'après la disparition de la morue, de la crevette, et les difficultés du saumon et du caribou, il est l'heure de réussir.

Recommandation 5 - Du leadership politique pour passer à l'action

Une rencontre de tous les acteurs politiques et administratifs concernés de tous les paliers gouvernementaux pour convenir d'un dialogue constructif et immédiat qui ne nourrit plus le conflit. Cette rencontre devrait se faire en personne, avec médiateur et à huis-clos. Les institutions de concertation du territoire gaspésien et leurs connaissances doivent être mises à profit, notamment la TGIRT et le CREG, auxquels doit s'ajouter Tourisme Gaspésie.

4.2 Le recadrage du mode de vie privé dans un territoire public

Dans la résistance et le manque d'amour envers le caribou, il y a un réel enjeu de « pas dans ma cour » sur le territoire public gaspésien. L'approche de distribution de bail individuel ou commercial pour la mise en valeur du territoire public par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a un effet réel sur l'attachement aux chemins forestiers, puisqu'ils sont nécessaires aux accès sur les territoires fréquentés parfois depuis des générations.

L'acceptabilité sociale du rétablissement du caribou passe par une meilleure compréhension de ce que constitue le territoire public.

Plusieurs inscrivent des interdictions de passage en territoire public alors que ce ne sont pas des terrains privés. Le mode de vie gaspésien est effectivement d'avoir une terre à bois, un terrain de chasse ou un chalet dans l'arrière-pays sur le territoire public. Mais le territoire public est sujet à tous moments à des modifications, ça pourrait être un développement minier comme une aire protégée.

C'est aussi vrai pour tous les entrepreneurs récréotouristiques qui ont investi en territoire public. Il est important de reconnaître que le territoire n'a jamais été privé et c'était un risque connu de l'investir.

Recommandation 6 - Le recadrage du mode de vie privé dans un territoire public

Il est important de faire un recadrage dans le contexte spécifique du caribou avec les détenteurs de baux, en groupe et individuellement.

4.3 L'urgence : un site de reproduction du caribou montagnard, situé en Haute-Gaspésie.

La situation du caribou ne peut plus attendre. Le conflit local et les incertitudes doivent aussi cesser. Il faut aussi arrêter d'espérer des résultats d'acquisition de connaissances pour passer à l'action. Sur la base du principe de précaution que commande la quasi extinction du caribou montagnard de Gaspésie, il faut mettre en place une équipe de travail opérationnelle en Haute-Gaspésie pour la mise en œuvre immédiate avec un suivi adaptatif à mesure que de nouvelles connaissances émergeront.

Le [projet de supplémentation proposé par Serge Couturier et le Bioparc](#) en 2023 devrait être implanté en Haute-Gaspésie plutôt qu'à Bonaventure et, plus particulièrement, dans l'arrière-pays difficilement accessibles d'un des trois villages les plus affectés afin que les bénéfices de ce projet leur reviennent. À ce projet, pourraient être ajoutés un centre de recherche et un site d'observation avec un contrôle restreint et respectueux.

La reproduction active du caribou est l'unique solution pour augmenter la population à une centaine de caribou d'ici 5 ans et peut-être 250 d'ici 10 ans, puis retrouver des conditions de cohabitation beaucoup moins stressantes et flexibles.

Recommandation 7. La mise en place immédiate d'un projet de supplémentation en Haute-Gaspésie pour retrouver le nombre plus confortable de 250 caribous permettant une économie de l'observation et une cohabitation beaucoup moins stressante comme c'est le cas actuellement. Il s'agit de rapatrier le projet de Serge Couturier/Bioparc dans la Haute-Gaspésie

4.4 Un sacrifice à court terme pour un bénéfice à long terme

Les impacts des mesures de conservation pour le caribou auront certainement un effet négatif à court terme sur toutes les entreprises qui ont des activités intenses dans le massif du caribou. Toutefois, à long terme, il est probable que l'ajustement économique actuel soit profitable pour la Haute-Gaspésie, notamment tous les investissements associés à la conservation du caribou, mais aussi, à mesure que la population du caribou va augmenter avec ce projet de supplémentation. Il y aura un intérêt renouvelé pour les Chics-Chocs qui pourra s'enorgueillir de produits écotouristiques ayant permis la sauvegarde de l'espèce, pour ensuite, comme avant 1980, pouvoir offrir une relation unique avec la vie sauvage et l'économie régénérative.

La croissance récente du ski hors-piste est aussi menacée par des neiges moins abondantes et c'est pourquoi les entrepreneurs et les élus poussent pour développer les hauts sommets qui se trouvent pourtant dans le parc national de la Gaspésie, ayant une mission de conservation. Selon le principe de précaution, il faudra, à court terme, réduire de manière significative le développement récréotouristique dans l'habitat du caribou et miser dans les zones plus loin et différentes, et attendre quelques années pour retrouver une population moins à risque.

C'est surtout la fin de certains projets puisque le développement de sentiers d'accès ne sera pas possible dans le massif de conservation. Toutefois, ces effets peuvent être

indemnisés par des accès à d'autres lieux de ski porteurs comme ce n'est pas de la faute des entrepreneurs si nous avons échoué collectivement, notamment par la réduction de la taille de l'habitat du caribou en 1982.

Il est important de faire une analyse économique dans une temporalité plus pertinente aux enjeux de cohabitation entre l'économie et l'écologie, car l'histoire de la protection du caribou a débuté en 1937. N'oublions pas que l'économie gaspésienne n'a pas été sacrifiée pour le caribou depuis la création du parc en 1937. Directement dans l'habitat du caribou ont été construites une mine et des routes et plusieurs coupes forestières ont été acceptées par décret en contrevenance avec la mission même du parc national. Évidemment, nous avons une culture de conservation limitée à l'époque. Ensuite, en 1981, les limites du parc sont redéfinies et sa superficie passe de 1 285 km² à 802 km², permettant aux compagnies forestières tout un gain en territoire sans restriction alors que le caribou montagnard, lui, perdait presque 40 % de son territoire.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas faire une analyse économique sans considération des investissements qui seront mis dans l'économie régénérative et certains bénéfices de la conservation, notamment des villages plus esthétiques favorisant les projets immobiliers associés au bien-être et à la villégiature.

Malheureusement, l'[étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat](#) présentée par la firme RCGT pour le Regroupement des MRC de la Gaspésie prend une perspective trop court terme et exclut certains bénéfices des mesures, notamment les activités liées à la régénération active. Aussi, il est peu probable qu'il y ait 337 emplois directs équivalents annuels en Haute-Gaspésie qui sont directement associés au massif de conservation et à la ZHR. Pour faire œuvre utile, des commentaires sur l'étude sont fournis à l'annexe.

Recommandation 8 - Une analyse coûts avantages. Si certaines MRC ont encore besoin d'être convaincues par des études additionnelles, seule une analyse coûts-avantages serait intéressante pour nous guider sur les lieux d'indemnisation pour les pertes et les lieux de gains à encourager par du soutien financier. Par ailleurs, si l'économie récréotouristique est véritablement 8% de l'économie, la Haute-Gaspésie aurait aussi un rendement en misant aussi sur le 92% du reste de l'économie qui a, aussi, beaucoup d'enjeux.

4.5 Résister ou s'adapter? Un dialogue ouvert et local

Dans l'analyse des impacts des mesures de conservation, il ne faut surtout pas oublier l'économie actuelle. La Haute-Gaspésie est dévitalisée depuis longtemps et cette dévitalisation a peu à voir avec le caribou. C'est une région caractérisée par l'éloignement et une population vieillissante. Il lui manque une génération et la distance des grandes villes rend la diversification économique presque impossible. Bien que le récréotourisme et la foresterie soient deux piliers importants de la région, ces deux secteurs peuvent continuer à prospérer avec les mesures de protection du caribou avec un effort d'adaptation qui nécessite un soutien à court et moyen terme.

La Haute-Gaspésie est à une croisée des chemins et ses citoyens ont besoin de comprendre. Il est important que l'information soit plus accessible au milieu et que l'ensemble des points de vue et des faits leur soit présenté.

L'économie du ski alpin hors-piste sera encore plus forte lorsque les caribous seront revenus dans un nombre suffisant. Sans caribou, ce ne sont que des montagnes comme les

autres, sans ce trait distinctif. Indemnisons pour les 5 à 10 prochaines années, et redonnons accès après pour un véritable ski hors-piste en cohabitation avec mère-nature.

Recommandation 9 - Pour un processus participatif indépendant en Haute-Gaspésie.

Le gouvernement du Québec devrait financer un processus participatif neutre et indépendant pour expliquer les mesures de conservation lorsqu'elles seront plus concrètes et prévoir des modalités d'adaptation, surtout dans des situations hyperlocales face à des solutions d'indemnisation par exemple. La population n'a pour l'instant pas accès à de l'information lisible et l'information partagée n'est pas neutre, elle est positionnée.

4.6 Un soutien spécifique à La Martre, Marsoui et Rivière-à-Claude

La sauvegarde du caribou dans Charlevoix et en Gaspésie est l'occasion de démontrer que le Québec peut sauver une espèce, mais surtout d'identifier avec les résidents les moyens que la province et les municipalités auraient dû mettre en place pour prévenir ce sentiment de sacrifice actuel dans la population. Pourquoi être si dernière minute face aux effondrements? La morue, c'était presque pareil, la crevette? Il est primordial que nous apprenions et nous nous dotions d'outils de prévention de l'atteinte des seuils. Ces outils devraient être développés pour le caribou et le saumon en Gaspésie. Puis, dans la responsabilité face aux déséquilibres multiples de l'arrière-pays gaspésien, il est important dans notre culture d'insuffler cet amour de la vie sauvage et la responsabilité et la dépendance que nous avons envers elle.

Les aires protégées d'utilisation durable déposées au gouvernement du Québec et à la MRC de La Haute-Gaspésie, notamment par la municipalité de La Martre et par la ZEC Rivière-Madeleine démontrent un désir de tenter les choses autrement pour répondre à la crise du caribou ou celle, à prévoir, du saumon. La municipalité de La Martre souhaite un développement économique plus résilient et communautaire en réponse à des restrictions importantes en lien avec le caribou (72 % du territoire municipal) et la ZEC Rivière Madeleine s'inquiète de la situation du saumon qui, plusieurs le savent, subit les effets des coupes forestières trop près des rivières, ce qui augmente les sédiments et nuisent à l'habitat du saumon.

Il serait pertinent pour la MRC d'appuyer l'analyse des aires protégées d'utilisation durable puisqu'il est possible que ce soit une avenue économique intéressante ou un modèle approprié à expérimenter pour ce contexte inédit d'adaptation.

Et si l'avenir de la Haute-Gaspésie passe par plus de conservation justement? L'Estrée du futur, une région prospère avec plusieurs lieux de conservation volontaire privés.

C'était d'ailleurs la recommandation 13 de la commission 2022 : « À court terme, mettre en réserve tous les projets d'aires protégées soumis au gouvernement et localisés dans l'aire de répartition des caribous forestiers et montagnards. »

Recommandation 10. Que les *aires protégées d'utilisation durable* soumises en Haute-Gaspésie reçoivent un appui d'analyse de la MRC de la Haute-Gaspésie avant le 29 novembre pour se donner des chances d'adaptation économique dans certains lieux et comparer ce qui marchera le mieux. Par ailleurs, Marsoui et Rivière-à-Claude devraient aussi débiter un processus de réflexion et imaginer un projet territorial local adapté au fait que plus de 35% de leurs territoires est dans le massif de conservation.

5. Les conditions de justice sociale et écologique

En conclusion, ce qui compte vraiment pour la conciliation en Haute-Gaspésie?

La Haute-Gaspésie est d'une grande beauté et elle fascine par les spectaculaires dénivelés dans la mer et sa route qui se trouve à la jonction. Son arrière-pays est le terrain de jeu de ses résidents et des touristes qui restent assez longtemps pour voir tout son potentiel. Les jeunes entrepreneurs fourmillent et offrent des produits de plein-air qui font rêver. La Haute-Gaspésie est déjà très protégée avec plus de 18 % de son territoire, essentiellement le parc national de la Gaspésie. C'est aussi une des sources de revenus importante de la région.

La justice écologique : le caribou a des droits. À force de fréquenter l'habitat du caribou de manière incohérente, désorganisée, peu surveillée, nous avons créé des déséquilibres importants qui ont affecté le caribou plus que tous les autres car il dépend du lichen, qui dépend des vieilles forêts. Nous devons et pouvons réparer nos erreurs. Le massif de conservation proposé par le gouvernement du Québec est essentiel et a été déterminé par des spécialistes compétents qui connaissent les besoins de l'espèce. Avec ce massif, la Haute-Gaspésie atteindra 35 % d'aires protégées.

La justice sociale : indemniser et accompagner l'adaptation. Le ski alpin hors-piste a été promu par la SÉPAQ depuis des décennies et désormais tout un microcosme d'entrepreneurs s'est installé dans la région. Ce n'est pas à eux de payer pour les errances passées. Toutefois, il faut aussi cesser de promettre ou de souhaiter des accès aux entrepreneurs dans des lieux à vocation de conservation. La seule solution qu'il nous reste pour retrouver une cohabitation normale, moins restrictive, comme dans les années 2000, c'est d'activer immédiatement les projets de supplémentation (reproduction active du caribou pour augmenter sa population et réduire ses risques).

La responsabilité collective de la sauvegarde du caribou et de la vitalisation de la Haute-Gaspésie. Ce n'est pas à la Haute-Gaspésie de souffrir davantage pour une décision nationale. Mais ce n'est pas à la Haute-Gaspésie de refuser le sacrifice alors que le caribou, lui, se sacrifie toujours depuis des décennies. Comme dans la pandémie, j'ai confiance que le Québec a les ressources de réinvestir dans une transition économique inédite.

Si la province hésite encore, le fédéral devra intervenir pour faire respecter les lois votées et nous protéger des enjeux électoralistes qui nuisent à la sauvegarde du caribou.

Ainsi, organisons-nous pour planifier ce sacrifice temporaire afin que la Haute-Gaspésie se revitalise par un autre chemin, celui de l'adaptation en s'offrant des projets majeurs de régénération et d'utilisation durable des ressources.

Un consensus local et régional? Il n'y a pas, pour l'instant, un consensus local et régional puisqu'il n'y a encore eu un dialogue ouvert sur le sujet avec la population affectée par les mesures. Il est important que ce dialogue ait lieu, surtout pour La Martre, Marsoui et Rivière-à-Claude.

Comme le temps nous manque, il est l'heure d'agir et définir les contours et le financement de ce plan de rétablissement et de transition économique.

Annexe

Commentaires à propos de l'Étude sur les impacts socioéconomiques des mesures de conservation pour les caribous montagnards

Les impacts nets en considération des bénéfices. Ce type d'étude met l'emphase sur les impacts économiques négatifs en assumant qu'aucune autre activités positives émergera des mesures de conservation, notamment tous les travaux requis pour la régénération active de la ZHR. Il aurait été préférable d'entreprendre une analyse coûts-avantages qui s'intéresse aux impacts nets, soit les retombées positives et les impacts négatifs de l'ensemble des secteurs. Il est clair pour plusieurs Haut-Gaspésiens que l'économie régénérative pourrait être créatrice d'emplois et attractive pour développer les villages dans les vallées, une action particulièrement notamment devant les risques de submersion côtière. Le gouvernement a annoncé des investissements de dynamisation de 60 millions de dollars, ceux-ci sont absents de l'analyse. Il est évident que cet investissement devra être bonifié pour toutes les adaptations requises.

La mauvaise compréhension du territoire protégé. Outre le parc national de la Gaspésie, les réserves fauniques et les ZEC ne sont pas protégées et font l'objet de coupes forestières régulièrement. L'étude prend pour hypothèse que les entreprises sur l'ensemble de ces territoires sont affectées par les mesures alors que plusieurs entreprises de la liste sont hors des territoires protégés et ni le massif de conservation, ni la ZHR se trouvent dans les lieux fréquentés en ski hors pistes actuellement.

Un échantillon d'entreprises non validé avec le milieu. Une analyse sur 47 entreprises dont certaines ne se trouvent pas en Haute-Gaspésie et d'autres dont les revenus dépendent bien peu de l'arrière-pays, notamment l'hôtellerie du littoral. Il semble y avoir au moins une dizaine d'entreprises très connues par les résidents de la Gaspésie qui ont peu de liens avec le territoire affecté par les mesures, ce qui gonfle inutilement le nombre d'emplois perdus.

Les impacts des emplois actuels ou des emplois futurs? L'analyse est faite à partir d'un questionnaire envoyé aux entrepreneurs, qui évaluaient eux-mêmes les pertes d'emplois basées en partie sur le potentiel de développement plutôt que sur le développement actuel. Une perte sur des emplois anticipés, n'est pas un emploi perdu sur les emplois actuels. Mais une perte d'emploi par perte d'un site de ski hors piste actuel est effectivement une perte d'emplois.

Où sont les 339 employés équivalent temps complet (ETC)? Selon le secrétariat au conseil du trésor, l'ETC est « l'unité de mesure qui exprime le rapport entre la rémunération versée à une personne au cours d'un exercice financier (c.-à-d. le traitement ou autre versement) et le traitement annuel correspondant à son classement ». Il est très peu probable que ce soit 339 ETC mais plus autour de 200, considérant une vision généreuse de 4 mois de travail par année pour les employés saisonniers. Peu semblent croire ces chiffres très élevés: il faudrait une évaluation plus précise surtout de l'ETC.

L'extrapolation biaisée. Il est hasardeux de faire une extrapolation sur des entreprises n'ayant pas répondu. Ceux qui ne participent pas sont typiquement les non-interpellés, donc les organisations qui n'auront pas d'impact négatif et n'ont rien à déclarer. Ainsi, si on extrapole les réponses des 27 très affectées qui ont répondu à l'échantillon de 43, effectivement, on surestime la perte d'emplois.